

CCAS



CRUSEILLES

DEL n° 2026/08 CCAS

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CRUSEILLES

OBJET :
**AFFECTATION
DES RÉSULTATS DE
L'EXERCICE 2025**

L'an deux mille vingt-six, le quinze avril, à dix-neuf heures, le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de CRUSEILLES, dûment convoqué le huit avril deux mille vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, Présidente.

Présentes :

Mesdames Eliane BALMONET CLAPOT, Sonia BRIFFAZ, Nathalie BRUGUIERE, Chrystel BUFFARD, Isabelle GRANDMOTTET, Brigitte JOLLY, Sylvie MERMILLOD, Solange PAIREL, Valérie PERAY

Absentes excusées :

Madame Justine HAMMAMI donne procuration à Madame Nathalie BRUGUIERE, Madame Stéphanie SALLAZ HINDLE donne procuration à Madame Valérie PERAY, Mesdames Catherine AILLOUD et Béatrice FOURNIER

Secrétaire de séance : Madame Valérie PERAY



Nombre de membres : 13

Présents : 9

Représentés : 2

Absents : 2

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Les résultats du compte financier unique 2025 ont été adoptés par le Conseil d'administration.

L'affectation des résultats doit être intégrée dans le budget supplémentaire 2026.

Les restes à réaliser présentent les soldes suivants :

RAR Recettes	0.00
RAR Dépenses	0.00
SOLDE	0.00



Les résultats par section sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de clôture 2024	913,59
Résultat de l'exercice 2025	7 585,30
En section de fonctionnement	8 498,89
Soldes des restes à réaliser	0,00
Reste sur la section de fonctionnement	8 498,89

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de clôture 2024	0,00
Résultat de l'exercice 2025	0,00
En section d'investissement	0,00
Solde des restes à réaliser	0,00
Reste sur la section d'investissement	0,00

Conformément à la réglementation en vigueur, l'excédent de fonctionnement doit en priorité être affecté à couvrir le déficit de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser 2025 éventuellement reportés sur 2026.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- ✓ **DECIDE** de reporter le résultat d'investissement restant d'un montant de **0,00 euros** en recettes (compte 001) du budget supplémentaire 2026 ;
- ✓ **DECIDE** de reporter le résultat de fonctionnement restant d'un montant de **8 498,89 euros** en recettes (compte 002) du budget supplémentaire 2026.

Pour copie conforme.

La secrétaire de séance,
Valérie PERAY



La Présidente,
Sylvie MERMILLOD



Télétransmise en Sous-Préfecture le : 23 AVR. 2026

Mise en ligne sur le site internet le : 23 AVR. 2026

